

## RAPPORT N° 473 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 5 JANVIER 2025

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période allant du 28 décembre 2024 au 4 janvier 2025 et documente les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au cours de cette période, deux (2) personnes ont été assassinées, respectivement dans la province de Cibitoke et dans la mairie de Bujumbura.

Le rapport mentionne également le cas d'une (1) arrestation et détention arbitraire survenue en province de Bururi.

### **1. Atteintes au droit à la vie**

- Le jeudi 2 janvier 2025, vers 2 heures du matin, des habitants de la 3<sup>ème</sup> transversale sur la colline de Kansega, zone de Ndava, commune de Buganga, dans la province de Cibitoke, ont tué et décapité à coups de machettes et de couteaux un agent de la Police Nationale du Burundi (PNB) connu sous le nom de Pascal Nduwimana au moment où il était en train de voler des pagnes dans un ménage de cette localité.

Selon le témoignage des résidents de la localité, ce policier avait l'habitude d'épier les commerçants transfrontaliers sur un pont en construction reliant le Burundi et la RDC (République Démocratique du Congo) pour ensuite pouvoir identifier les maisons dans lesquelles ils stockent leurs pagnes. C'est alors qu'un homme l'a surpris dans un ménage avant d'appeler des voisins qui ont aussitôt procédé à son lynchage.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête approfondie afin d'identifier les auteurs de ce crime et de les traduire en justice, conformément à la loi.

- Le vendredi 3 janvier 2025, dans la matinée, Bonaventure Karemera, détenu à la prison centrale de Bujumbura, communément appelée « Prison de Mpimba », est décédé en cours de route lors de son évacuation vers une structure sanitaire de la mairie de Bujumbura.

Selon des témoins oculaires présents à la Prison de Mpimba, Bonaventure Karemera, âgé de 60 ans, souffrait de maladies chroniques, notamment l'hypertension artérielle, diabète et la goutte, et était malade depuis plusieurs jours. Il avait demandé à plusieurs reprises l'autorisation d'aller se faire soigner à l'extérieur de la prison, mais il s'était toujours heurté à un refus catégorique du Procureur général de la République près la Cour d'appel de Bujumbura mairie, Aristide Nsengiyumva.

D'après des membres de sa famille résidant dans la zone de Nyakabiga, en mairie de Bujumbura, Bonaventure Karemera avait été arrêté et incarcéré en août 2023 sur un mandat d'arrêt signé par le procureur général Aristide Nsengiyumva pour une dette civile d'environ 13 millions dont il avait pourtant payé la moitié deux mois avant son arrestation. Depuis ce jour, soit 1 an et 5 mois, Bonaventure Karemera n'a jamais été auditionné par le parquet ni vu son dossier transmis à une juridiction compétente.

SOS-Torture Burundi demande la justice pour la famille de Bonaventure Karemera afin que le Procureur général de la République près la Cour d'appel de Bujumbura mairie , Aristide Nsengiyumva, puisse être poursuivi et puni conformément à la loi.

### 2. Violation du droit à la liberté de mouvement : arrestation et détention arbitraires

- Le lundi 30 décembre 2024, dans la matinée, vers 10 heures, des agents du Service National de Renseignement (SNR) à bord d'une camionnette double cabine aux vitres teintées appartenant au responsable de ce service en province de Bururi, ont procédé à l'arrestation, sous forme d'enlèvement, d'un homme connu sous le nom de Jean Ndemeye, âgé de 56 ans. Cet incident s'est produit sur la colline de Ruringanizo, commune de Rutovu, dans la province de Bururi. L'homme a été emmené vers une destination inconnue.

Selon des membres de sa famille, Jean Ndemeye, originaire de la colline de Kajondi et ancien enseignant à l'école fondamentale de Kayaga, également situé dans la commune de Rutovu, avait quitté son domicile en moto-taxi pour aller rejoindre un bus en direction de la ville de Bujumbura. Il aurait été intercepté en cours de route par des agents du SNR avant d'arriver au parking des bus.

Les mêmes sources ont précisé que Jean Ndemeye avait bénéficié d'une mesure de grâce présidentielle décrétée le 30 octobre 2024, ce qui avait conduit à sa libération le 13 décembre 2024. Arrêté initialement le 31 octobre 2022, il avait été incarcéré à la prison de Bururi sur des accusations fallacieuses de détention illégale d'armes à feu. Ces accusations avaient été successivement rejetées par les différentes juridictions compétentes, y compris la chambre de cassation de la Cour suprême.

SOS-Torture Burundi a appris que Jean Ndemeye, ancien militant du parti UPRONA<sup>1</sup>, est actuellement détenu au cahot du commissariat provincial de la police à Bururi.

---

<sup>1</sup> Union pour le Progrès National.



## SOS - Torture/Burundi

*Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi*

L'organisation demande la libération immédiate de Jean Ndemeye étant donné qu'il a été arrêté arbitrairement et détenu illégalement.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.